

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°110/2022

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers élus	:	33
Nombre de conseillers présents	:	22
Nombre de conseillers absents excusés	:	11
Nombre de conseillers ayant donné procuration	:	08
Nombre de conseillers absents non excusés	:	00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, M. MAESTRI, M. IGEL, Mme CASCIOLA, Mme VUILLEMIN, M. PAULINE, Mme BOCHET, Mme GREEN, M. SCHWICKERT, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, M. COLOMBO, M. BIEBER, Mme HANSE, M. TRICHIES, M. HOUNNOU, Mme GATTO, M. RIVET, M. SURGA, M. MOREL, Mme LOUIS.

ETAIENT ABSENTS – excusés : Mme JACOB VARLET (procuration à M. HORY), M. HIRSCHHORN (procuration à M. SCHWICKERT), Mme MOREAU (procuration à M. MAESTRI), Mme BREISTROFF (M. LISSMANN), M. MADELLA (procuration à Mme VUILLEMIN), Mme HAZEMANN (procuration à M. IGEL), Mme NOEL (procuration à M. PAULINE), M. NOWICKI (procuration à M. SURGA), M. ROSE, Mme MOGUEN, Mme GAUROIS.

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFON, Directrice Générale des Services

Date d'envoi de la convocation : 2 novembre 2022

2.3 - FINANCES LOCALES

Demandes de subventions pour les travaux de construction d'un périscolaire avec restauration sur le site FREINET
Rapporteur : Mme CASCIOLA

La ville de Marly envisage la construction d'un périscolaire avec restauration sur le site FREINET sur la période 2022 à 2024 pour un montant de 1 402 502 € H.T.

Le montant des études et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 362 502 € HT.

A l'issue de l'Avant-Projet Sommaire, il apparaît que le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 040 000 € H.T.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès des différents partenaires selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Libellé	Montants HT	Partenaires sollicités	Montants	%
Etudes et AMO	208 387,00	Etat – DETR 2023	260 000,00	18,54% (25% des travaux)
Maîtrise d'œuvre	154 115,00	Région Grand Est	200 000,00	14,26%
Travaux	1 040 000,00	Département – Ambition Moselle	371 251,00	26,47%
		CAF de la Moselle	200 000,00	14,26%
		Commune	371 251,00	26,47 %
Total opération	1 402 502,00	Total	1 402 502,00	

La part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la commune.

Pris avis de la commission finances du 24 octobre 2022,
L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE d'ADOPTER** le projet de construction d'un péricolaire avec restauration sur le site FREINET sur la période 2022 à 2024

et d'**AUTORISER** le Maire ou son représentant à :

- **REALISER** les travaux de construction d'un péricolaire avec restauration sur le site FREINET,
- **DEPOSER** une demande de subvention auprès :
 - de l'Etat au titre de la DETR 2023 pour un montant de 260 000 €
 - de la Région Grand Est pour un montant de 200 000 €
 - du Département de la Moselle au titre d'Ambition Moselle pour un montant de 371 251 €
 - de la CAF de la Moselle pour un montant de 200 000 €
- **ADOPTER** le plan de financement comme suit :

Libellé	Montants HT	Partenaires sollicités	Montants	%
Etudes et AMO	208 387,00	Etat – DETR 2023	260 000,00	18,54% (25% des travaux)
Maîtrise d'œuvre	154 115,00	Région Grand Est	200 000,00	14,26%
Travaux	1 040 000,00	Département – Ambition Moselle	371 251,00	26,47%
		CAF de la Moselle	200 000,00	14,26%
		Commune	371 251,00	26,47 %
Total opération	1 402 502,00	Total	1 402 502,00	

La part non subventionnée sera financée par les fonds propres de la commune.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 10 novembre 2022
Pour extrait conforme, Marly, le 10 novembre 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

La secrétaire de séance

Lucie GUENIER DELAFON
Directrice Générale des Services



Le Maire

Thierry HORY